

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS-GOHELLE (SMT AG)

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, en date du 16 juillet 2018, aura lieu du 03 septembre au 5 octobre 2018 inclus une enquête publique sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains, présenté par le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité. L'enquête a pour objectif d'assurer l'information, la participation du public, et de recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au Projet de Révision du Plan de Déplacements Urbains Artois-Gohelle. Cette procédure concerne les communes du ressort territorial actualisé du SMTAG :

Ablain-Saint-Nazaire ; Acheville ; Aix-Noulette ; Allouagne ; Ames ; Amettes ; Angres ; Annay ; Annequin ; Annezin ; Auchel ; Auchy au Bois ; Auchy-les-Mines ; Avion ; Bajus ; Barlin ; Benifontaine ; Béthune ; Beugin ; Beuvry ; Billy-Berclau ; Billy-Montigny ; Blessy ; Bois-Bernard ; Bourecq ; Bouvigny-Boyeffles ; Bruay-la-Buissière ; Bully-les-Mines ; Burbure ; Busnes ; Calonne-Ricouart ; Calonne sur la Lys ; Camblain-Chatelain ; Cambrin ; Carency ; Carvin ; Cauchy-à-la-Tour ; Caucourt ; Chocques ; Courcelles-lès-Lens ; Courrières ; Cuinchy ; Dieval ; Divion ; Dourges ; Douvrin ; Drocourt ; Drouvin-le-Marais ; Eleu-dit-Leauwette ; Esquedecques ; Essars ; Estevelles ; Estrée-Blanche ; Estrée-Cauchy ; Evin-Malmaison ; Ferfay ; Festubert ; Fouquereuil ; Fouquières-les-Béthune ; Fouquières-lès-Lens ; Fresnicourt-le-Dolmen ; Gauchin-Legal ; Givenchy-en-Gohelle ; Givenchy-les-la-Bassée ; Gonnehem ; Gosnay ; Gouy-Servins ; Grenay ; Guarbecque ; Haillicourt ; Haisnes ; Ham en Artois ; Harnes ; Hénin-Beaumont ; Hermin ; Hersin-Coupigny ; Hesdigneul-les-Béthune ; Hinges ; Houchin ; Houdain ; Hulluch ; Isbergues ; La Comte ; La Couture ; Labeuvrière ; Labourse ; Lambres ; Lapugnoy ; Leforest ; Lens ; Lespesses ; Libercourt ; Lières ; Liettes ; Ligny les Aire ; Lillers ; Liévin ; Lingham ; Locon ; Loison-sous-Lens ; Loos-en-Gohelle ; Lorgies ; Lozinghem ; Maisnil-les-Ruitz ; Marles-les-Mines ; Mazingarbe ; Mazinghem ; Méricourt ; Meurchin ; Mont Bernanchon ; Montigny-en-Gohelle ; Neuve-Chapelle ; Nœux-les-Mines ; Norrent Fontes ; Noyelles-Godault ; Noyelles-lès-Vermelles ; Noyelles-Sous-Lens ; Oblinghem ; Oignies ; Ourton ; Pont-à-Vendin ; Quernes ; Rebreuve-Ranchicourt ; Rely ; Richebourg ; Robecq ; Rombly ; Rouvroy ; Ruitz ; Saily-Labourse ; Sains-en-Gohelle ; Saint Floris ; Saint Hilaire Cottes ; Saint Venant ; Sallaumines ; Servins ; Souchez ; Vaudricourt ; Vendin-les-Béthune ; Vendin-le-Vieil ; Vermelles ; Verquigneul ; Verquin ; Vieille-Chapelle ; Villers-au-Bois ; Vimy ; Violaines ; Westrehem ; Wingles ; Witternesse , la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ; la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane.

1. Commission d'enquête

La Commission d'enquête sera composée des personnes suivantes, désignées par le Tribunal Administratif de Lille :

En qualité de membres titulaires : Monsieur Michel-Ange MOUQUET (président), Monsieur Didier COURQUIN Monsieur Régis RAVAUD

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur durant la procédure, le Président du tribunal administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

2. Modalités d'organisation

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle sis 39, rue du 14 juillet – CS 70 173 – 62303 LENS.

Consultation du dossier d'enquête par le public. Elle sera possible pendant la période de l'enquête :

- Au siège de l'enquête défini ci-dessus, où un dossier complet version papier et au format électronique pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public,

- A la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR). Aux jours et heures d'ouverture habituels au public,

- En mairies de Lillers et Isbergues, aux jours et heures d'ouverture habituels au public,

Sur le site internet du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle : www.smt-artois-gohelle.fr

3. Informations complémentaires :

Les informations relatives au Plan de Déplacements Urbains ou à la présente enquête publique peuvent être demandées auprès :

- de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle par courrier postal à l'adresse suivante : SMT Artois-Gohelle – 39, rue du 14 juillet – CS 70 173 – 62303 LENS Cedex
- des services du SMT Artois-Gohelle par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h au numéro suivant : 03 21 08 06 36

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le Président ou un membre de la commission d'enquête, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent être consignées.

Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête en précisant sur l'enveloppe « NE PAS OUVRIR : ENQUÊTE PUBLIQUE ». Elles seront, dès réception, annexées au registre d'enquête. Seuls les courriers parvenus dans les délais de l'enquête seront pris en compte.

Des observations pourront également être formulées au Président de la Commission d'Enquête, par courrier électronique via l'adresse mail : enquetePDU2018@smtag.fr. Les observations seront mises en lignes sur le site Internet du SMT Artois-Gohelle à la rubrique « Révision du PDU » après modération, si nécessaire, de la commission d'enquête.

En outre, l'un des membres de la Commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et heures suivants :

Communes	Lieux de permanence	Dates	Horaires
BETHUNE	Siège de la CABBALR, Hôtel Communautaire, 100, avenue de Londres 62411 BETHUNE Cedex	Vendredi 07 septembre 2018 Lundi 17 septembre 2018 Mercredi 26 septembre 2018 Vendredi 05 octobre 2018	14h – 17h 09h – 12h 09h – 12h 14h – 17h
LILLERS	Mairie de Lillers, Place Roger Salengro 62190 LILLERS	Mercredi 12 septembre 2018 Samedi 22 septembre 2018 Jeudi 27 septembre 2018 Jeudi 04 octobre 2018	09h – 12h 09h – 12h 14h – 17h 14h – 17h
ISBERGUES	Mairie d'Isbergues, 37, rue Jean Jaurès 62330 ISBERGUES	Lundi 10 septembre 2018 Jeudi 20 septembre 2018 Samedi 29 septembre 2018 Vendredi 05 octobre 2018	09h – 12h 14h – 17h 10h – 12h 14h – 17h

4. Publicité du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

Dans le délai réglementaire précisé à l'article 7, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront transmis simultanément par son président :

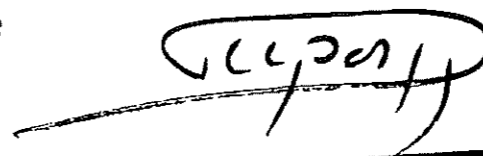
- en original version papier au Président du Tribunal administratif de Lille,
- en original version papier et sur un support électronique, au Président du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.

Le rapport et les conclusions seront tenus à disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête et d'information.

Ces pièces seront également disponibles, pour cette même durée, sur le site internet du SMT Artois-Gohelle : www.smt-artois-gohelle.fr

Ces documents pourront, en outre, être communiqués à toute personne physique ou morale qui en fera la demande au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.

Le Président du SMT Artois Gohelle
Laurent Duporge



Pour en savoir plus

www.smt-artois-gohelle.fr



Syndicat Mixte
des Transports
Artois-Gohelle

Faire des transports en commun
une seconde nature !